académie Créteil
direction des services départementaux de l'éducation nationale Seine-et-Marne
éducation nationale

éducation nationale
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Livret d'accueil 2026/2027



CIRCONSCRIPTION DE COULOMMIERS

1. Découvrir la circonscription

La circonscription et ses contacts
L’équipe de circonscription
Le pôle ressource
Espaces ressources
Malles et matériel
Administratif, sécurité, sorties scolaires

La circonscription de Coulommiers

Inspection de l'Éducation Nationale de Coulommiers

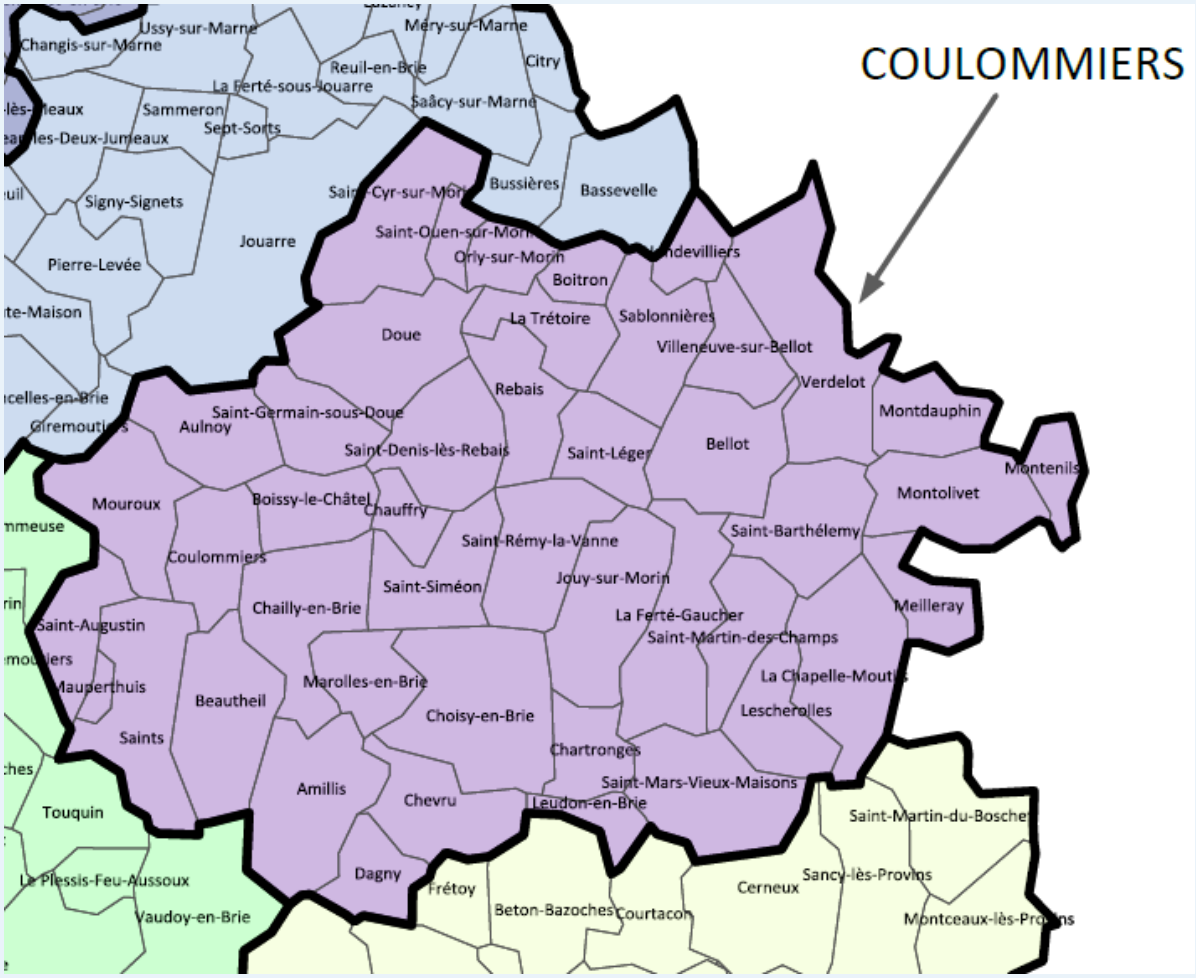
1 rue Salomon de Brosse – 77120 Coulommiers

Mme Cécile Morini-Dornier, Inspectrice de l'Éducation nationale
Sylvie Chipaux, Secrétaire

Téléphone : 01 64 03 05 63
Courriel : ce.0771131l@ac-creteil.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h00–12h00 et 13h15–17h15
Mercredi : 8h00–12h00



53 écoles réparties dans 44 communes

L’équipe de circonscription

Cécile Morini-Dornier — IEN

Sylvie Chipaux — Secrétariat

ce.0771131L@ac-creteil.fr

Aurélie Cousin — Conseillère pédagogique généraliste , référente mathématiques et maternelle
Accompagnement pédagogique
aurelie.cousin@ac-creteil.fr

Sandrine Vapaille — Conseillère pédagogique EPS, assistante de prévention
Accompagnement pédagogique, Conseils de sécurité

sandrine.vapaille@ac-creteil.fr

Stéphane Messant — Conseiller pédagogique, référent français, évaluations
Accompagnement pédagogique

stephane.messant@ac-creteil.fr

Stéphanie Gaudé — ERDC – difficultés comportementales, référente Harcèlement , référente santé mentale des élèves

06 34 64 20 53 • stephanie.gaude@ac-creteil.fr

Stéphanie Cador — ERUN – usages numériques pédagogiques

stephanie.cador@ac-creteil.fr

Conseillers pédagogiques départementaux : musique, arts visuels, langues vivantes, sciences/EDD et mathématiques.

Pôle ressource

Enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés (ERSEH)

ERSEH :
• Nathalie Comte — 07 44 91 47 29 — erserh.coulommiers@ac-creteil.fr
• Cindy Badey — 06 51 83 12 88 — erseh.crecyest@ac-creteil.fr
• Timothée Fauvel

Psychologues scolaires

Marion Acquier - marion.acquier-benard@ac-creteil.fr
Emilie Conraux - emilie.conraux@ac-creteil.fr
Marjolaine Maillot - marjolaine.maillot@ac-creteil.fr

Coordo PAS

Stéphanie Bonnet – pas_coulommiers@ac-creteil.fr
Lydia Chamois – pas_rebais@ac-creteil.fr

Médecine scolaire

Docteure Isabelle Agin
Secrétariat du centre médico-scolaire : M. Romaric Guyot
École Jehan de Brie, 4 rue Médéric Charot, 77120 Coulommiers
01 64 03 14 74 — cms.coulommiers@ac-creteil.fr

Espaces ressources de circonscription

Site de circonscription

Le site de la circonscription de Coulommiers permet l'accès à différents espaces et Padlet.

http://ien-coulommiers.circo.ac-creteil.fr/

- Ressources Mission Maternelle 77
- Apprendre à Porter Secours
- CASNAV Scolariser un élève allophone
- Ressources EPS
- Ressouces EPS spécifique maternelle
- APER et Sécurité routière
- Projet d'école et orientations
- EDD

Espace Ressources enseignants

Un dossier « Circo Coulommiers Docs partagés enseignants » sera accessible via

le lien suivant : https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/LokLbCAiGjd6X7b

Vous y trouverez diverses informations et documents administratifs ainsi que pédagogiques.

Astuce : enregistrez ces accès dans vos favoris dès les premières semaines.

Malles et matériel disponibles

MALLES EPS

Malles et matériel pouvant accompagner des séquences ou projets EPS.

Tennis , golf, basket, ultimate,disque golf, trotinettes et casques, malle sécurité routière , kin ball, Tchouk ball, Rugby, cirque, cecifoot,

- Liste des malles et modalité d'emprunt consultable via le lien suivant : https://sandrinevapaille.netboard.me/leducationphysi/?tab=327743

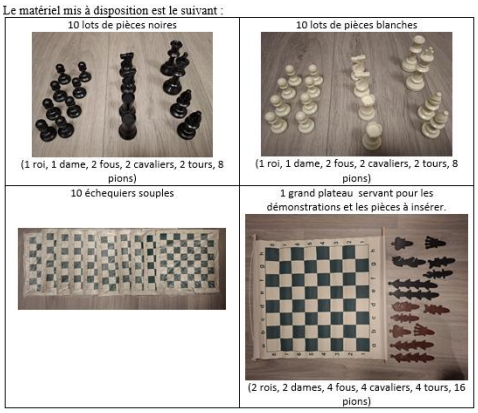
MATERIELS Numériques

Matériel disponible en circonscription.
- Bluebots (Robots)
- Inobots (Robots)
- Ipads
- Appareils photos
- Camescope
- Kit Découverte ou Expert

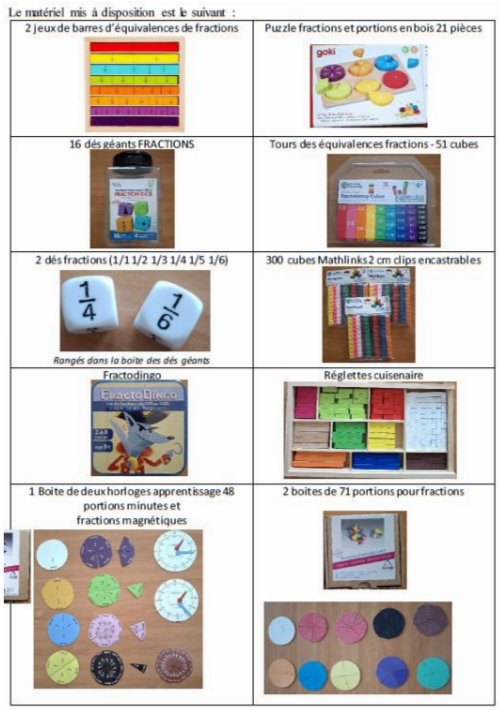
Du matériel départemental est également disponible (Timio, Padcaster)

• Contacter **par mail** Stéphanie CADOR pour la réservation :
stephanie.cador@ac-creteil.fr

MALLE ECHECS



MALLE FRACTIONS



L’administratif à l’école

Informations à communiquer à l’inspection

- changement d’adresse
- changement d’état civil
- congés et absences : justificatifs + formulaires officiels, dans les délais d’envoi
- conserver un double des documents transmis

En cas d’absence

- prévenir le directeur au plus tard le jour même avant 8h00
- prévenir ensuite le secrétariat de l’inspection
- informer dans la journée de la date de fin du congé ou d’une éventuelle prolongation
- transmettre le certificat et le formulaire officiel de régularisation sous 48 h à l’IEN

Les réflexes dès votre arrivée

Sécurité : Dès votre prise de fonction dans une école :

• prenez connaissance des mesures de sécurité : incendie, PPMS, surveillance…
• repérez les consignes propres à l'école et les modalités de mise en sécurité
• vérifiez que les protocoles d'évacuation et de confinement sont accessibles dans la classe
• lors de tout exercice de mise en sécurité, munissez-vous du registre d'appel

Autres procédures à connaître :
• absentéisme
• accident scolaire
• information préoccupante
• faits établissement (saisie par le directeur via Arena)



3 NIVEAUX D'ALERTE

Depuis le 22 juin 2026, le plan Vigipirate 2026 comprend 3 stades d'alerte :

- le stade « **vigilance** », qui correspond au niveau d'alerte initial ;
- le stade « **vigilance renforcée** », qui correspond au niveau d'alerte intermédiaire ;
- le stade « **alerte attentat** », qui correspond au niveau d'alerte le plus élevé. Celui-ci peut être activé pendant 12 jours renouvelables sur décision expresse du Premier ministre.

Les affichages obligatoires

Les affichages Obligatoires

Les affichages institutionnels en permanence dans chaque salle de classe : Ils sont imposés par la réglementation afin de garantir transparence, sécurité et respect des valeurs républicaines.

- L'emblème national de la République française, à savoir le drapeau tricolore ainsi que le drapeau européen, la devise de la République et les paroles de l'hymne national

- La Charte de la laïcité et la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, lorsqu'elles ne sont pas déjà visibles dans l'école (2) ;

- Les consignes de sécurité, indispensables pour la protection de tous, notamment celles d'évacuation et de confinement ; Le règlement intérieur de l'école.

.

Les affichages indispensable au bon fonctionnement :

Au-delà des affichages obligatoires, certains affichages sont nécessaires pour assurer une

organisation claire et un suivi pédagogique fluide :

- L'emploi du temps de la classe
- les services de surveillance ;
- Les plannings d'occupation des lieux collectifs (bibliothèque, gymnase, salle informatique, etc.) ;
- **Les programmations par période** ;
- La liste des élèves concernés par un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), sans mention du motif médical, afin de respecter la confidentialité.

Ces documents facilitent la continuité pédagogique, notamment en cas de remplacement

Sorties scolaires : repères et démarches

ACADÉMIE DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne

SCHÉMA DE LA PROCÉDURE DEMATERIALISEE

L'ENSEIGNANT (E)

Entreprend la programmation de la sortie ou du voyage scolaire et l'élaboration du dossier d'autorisation

SORTIE SCOLAIRE
SANS NUITEE

- Remplit le formulaire en ligne via COLIBRIS
- Transmet toutes les pièces au directeur/trice

LA DIRECTRICE D'ECOLE (DE)
LE DIRECTEUR D'ECOLE (DE)

Donne son accord à l'enseignant (e) via COLIBRIS

Information de la DASEN et de l'IEN via COLIBRIS

VOYAGE SCOLAIRE

En cas de séjour hors du territoire français, saisie de la sortie sur la plateforme ARIANE disponible sur le site du ministère chargé des affaires étrangères

LA DIRECTRICE D'ECOLE (DE)
LE DIRECTEUR D'ECOLE (DE)

Remplit le formulaire en ligne COLIBRIS

La transmission du dossier à l'IEN vaut accord du directeur

L'IEN

Peut solliciter des éléments complémentaires

délivre l'autorisation au DE en validant sa décision via COLIBRIS

LA DASEN (pour information)

- Recense les voyages
- Vérifie l'honorabilité des accompagnateurs (hors éducation nationale)
- Avertit son homologue en cas de séjour hors du département
- Informe l'IEN si des éléments mettent sérieusement en cause la qualité ou la sécurité du séjour

Voyages et sorties scolaires - MAJ Sept 2025



Rappel taux d'encadrement

Les élèves sont **toujours encadrés par deux adultes minimum, dont au moins un enseignant**. Afin de déterminer le taux d'encadrement applicable, l'ensemble des élèves qui participent à une sortie scolaire est considéré comme constituant une seule classe.

Taux d'encadrement minimaux des élèves de niveau maternelle quel que soit le type de sortie scolaire	
Jusqu'à 16 élèves	Au-delà d'un groupe de 16 élèves
Deux adultes dont l'enseignant de la classe	Un adulte supplémentaire pour 8 élèves

Taux d'encadrement minimaux des élèves de niveau élémentaire			
Sorties scolaires sans nuitée		**Voyages scolaires**	
Jusqu'à 30 élèves	Au-delà de 30 élèves	Jusqu'à 24 élèves	Au-delà de 24 élèves
Deux adultes dont au moins un enseignant	Un adulte supplémentaire pour 15 élèves	Deux adultes dont au moins un enseignant	Un adulte supplémentaire pour 12 élèves

Toutefois :

- à l'école maternelle, l'enseignant, accompagné *a minima* d'un adulte, peut se rendre avec sa classe, soit à pied, soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe. Au-delà de 24 élèves, la présence d'un adulte supplémentaire est recommandée ;
- à l'école élémentaire, l'enseignant peut se rendre seul avec sa classe, soit à pied, soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire obligatoire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe.

Points de vigilance
Si une sortie scolaire implique des élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire, seuls les taux d'encadrement à l'école maternelle s'appliquent.
Seule une sortie scolaire sans nuitée peut regrouper des élèves de niveau élémentaire et des élèves collégiens. Dans ce cas, le taux d'encadrement applicable est celui de l'école élémentaire.

Par ailleurs, certaines activités physiques et sportives (ski, tir à l'arc, vélo, natation, etc.) nécessitent des **taux d'encadrement spécifiques ou renforcés**, quel que soit le type de sortie scolaire. Ces taux d'encadrement sont spécifiés par la circulaire n° 2017-116 du 6 octobre 2017 relative à l'encadrement des activités physiques et sportives ainsi que par la note de service du 28 février 2022 relative à la contribution de l'École à l'aisance aquatique.

2. Débuter et prendre sa classe

Les premiers jours
Réunion de parents
Gestion du groupe classe
Instances et besoins particuliers
Horaires, programmes et guides
Évaluations
Suivi et visites

Un repère rapide pour trouver les bons interlocuteurs et les bons outils.

Les premiers jours : une check-list utile

Prendre connaissance du règlement intérieur et des habitudes de fonctionnement de l’école

Repérer les procédures de sécurité et les outils nécessaires en cas d’exercice

Vérifier les horaires, services, récréations et modalités de surveillance

Identifier les interlocuteurs : direction, collègues, ATSEM, AESH, personnels ressources

Préparer l’emploi du temps et les outils professionnels utiles

Connaître les ressources de circonscription et les personnes à solliciter

Partager rapidement toute difficulté rencontrée : ne pas rester seul(e)

S’informer des modalités de transfert des élèves au périscolaire

La réunion de parents

Préparer la rencontre

- choisir un horaire permettant au plus grand nombre d'être présent
- accueillir les parents au fur et à mesure
- annoncer que les situations individuelles seront traitées lors d'un rendez-vous spécifique
- prévoir un compte rendu pour les familles absentes

Charte Parents-École
Des responsabilités partagées pour la réussite des enfants

Points à aborder

- présentation de la classe et de l'équipe
- emploi du temps et journée type
- programmes et projets
- évaluations
- cahiers / méthodes de travail
- APC et dispositifs
- règlement intérieur
- absentéisme
- sécurité / PPMS / Vigipirate
- Lutte contre le harcèlement (programme pHARe)
- charte Parents-Ecole
- élections des représentants de parents
- Modalités de communication

pHARe
Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

Garder la maîtrise du déroulement et renvoyer les situations particulières à un entretien individuel.

Gestion du groupe classe et posture professionnelle

Installer un cadre clair

Dès les premiers jours, expliciter les règles de vie en groupe : horaires, déplacements, prise de parole, organisation du travail.

Se montrer exigeant sans viser l'impossible, garder une certaine souplesse et adapter la durée des séances à l'âge et à l'attention des élèves.

Une posture modélisante

- respecter soi-même les règles imposées aux élèves
- employer un langage soigné et adapté
- être bienveillant et proscrire toute discrimination
- promouvoir les valeurs de l'École de la République
- partager questions et inquiétudes avec l'équipe : ne pas rester seul(e)

Instances de l’école et besoins particuliers

Connaître les instances

• conseil d’école
• conseil des maîtres
• conseil de cycle
• conseil école-collège

Ressource : Eduscol — « Le conseil d’école et les autres instances de l’école »

Accompagner les élèves à besoins particuliers

Repérer les ressources disponibles et solliciter les interlocuteurs adaptés : équipe, RASED, ERSEH, ERDC, psychologue scolaire, médecine scolaire…

Ressource : Eduscol — « Enseigner des élèves à besoins éducatifs particuliers »

Horaires, programmes et guides Eduscol

Horaires d'enseignement

À l'école élémentaire, les horaires hebdomadaires sont répartis sur 24 heures.
L'année scolaire compte 864 heures d'enseignement.

Programmes

Lien vers les programmes d'enseignement : « J'enseigne au cycle 1, 2 ou 3 ».



Les guides Eduscol constituent des appuis concrets pour la préparation de la classe.

Les évaluations

Évaluations nationales

Évaluations nationales CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.Ressource Eduscol : évaluations nationales et tests de positionnement.

Plan fluence

Passation des évaluations fluence :
- Janvier 2027 (CE1-CE2-CM1-CM2)
- Mai 2027 (tous les niveaux)

Suivi et accompagnement

Profil	Temps de formation	Suivi
FS 100 %	12 jours de formation dont 18 h d'animations pédagogiques • 6 h accessibilité pédagogique niveau 1 en circonscription • 6 h natation – 16 septembre • 3 h maternelle – 23 septembre • 3 h EPS – 4 novembre	CPC : 1 à 2 visites PEMF : 4 visites Entretien formatif : semaine du 18 au 22 janvier 2027
FS 50 %	9 h de formation • 6 h natation • 3 h maternelle C1 : 3 h mission maternelle C2/C3 : 3 h carré régalien	PEMF : 4 visites PINSPE : 2 visites Entretien formatif : 20 janvier 2027
M2 MEEF ECA	6 h en natation	PEMF : 3 visites PINSPE : 2 visites
M2 M2E	9 h de formation • 6 h natation • 3 h maternelle	PEMF : 4 visites PINSPE : 2 visites
Contractuels R22	18 h de plan de formation de circonscription	CPC : 1 à 3 visites
Contractuels R23 à R26	18 h de plan de formation départemental	Suivi selon le contexte PEMF / CPC selon la situation
T1	Plan de formation de circonscription	CPC : 1 à 3 visites
T2	Plan de formation de la circonscription d'affectation	CPC : 1 à 2 visites

Le nombre de visites peut être ajusté selon les besoins repérés et le contexte d'exercice.

Les attendus lors des visites

Avant la visite

Prévoir l'endroit où le formateur pourra s'installer et mettre à sa disposition :

- le cahier journal
- les fiches de séquences et de séances présentées
- les outils de continuité pédagogique
- pour les contractuels : le portfolio
- tout outil utile à présenter

Pendant l'entretien

Il est attendu une posture réflexive sur votre pratique et une participation active à l'entretien.

Les échanges s'appuis sur le référentiel de compétences du professeur des écoles;

L'objectif de l'accompagnement est de vous aider à analyser, ajuster et faire évoluer votre pratique.

Toute l’équipe de circonscription se tient à votre écoute

pour vous accompagner tout au long de l’année

